



ASSOCIATION RUE DE L'AVENIR

COMMUNIQUE DE PRESSE

26/11/2020

GARE DU NORD - ACCORD SNCF / VILLE DE PARIS : FEU VERT A UN PROJET SCANDALEUX

La Ville de Paris vient de signer avec la SNCF un accord concernant le très contesté programme de restructuration de la Gare du Nord au profit de la création de surfaces commerciales. Ce projet pénalise l'usage de la gare pour ses utilisateurs et obère le fonctionnement du secteur.

Contrairement à la demande de nombreux acteurs professionnels et associatifs, il n'est pas question d'une remise à plat du projet mais de quelques améliorations en termes d'accès, de la suppression d'un élément de programme (salle de spectacle) et d'une réduction peu significative des fonctions commerciales. La principale critique, qui concernait l'obligation pour les voyageurs de traverser les surfaces commerciales avant de rejoindre leur train et qui motivait l'installation de passerelles inesthétiques, n'a pas été entendue.

Les gares sont les portes d'entrée des villes qu'elles desservent. L'architecture d'une gare doit rester la première perception que l'on a d'une ville. L'optimisation du jalonnement et la fluidité des déplacements sont les premières sensations qu'on retiendra d'une gare. Ce sont aussi les premiers résultats que doit obtenir tout aménagement de gare.

L'excès de l'attractivité commerciale déstructure la vie spécifique d'une gare et occulte, quand elle ne le détruit pas, le patrimoine qui lui est propre. Lorsque l'Etat donne le permis de construire, il lui revient plus que jamais de garantir l'intérêt public de l'autorisation qu'il délivre.

L'accord signé comporte un calendrier qui montre que la révision du projet était en cours depuis plusieurs mois sans qu'aucune concertation avec les acteurs de la contestation ait été organisée. Il stipule, de plus, que la ville s'engage à ne pas soutenir les associations qui s'opposent au projet, ce qui n'est pas acceptable.

La procédure qui a accompagné la mise en place des autorisations administratives, et notamment l'enquête publique pendant la période de Noël, l'absence de concertation sur la révision du projet montrent, d'une part, que les pouvoirs publics acceptent la mainmise des intérêts privés sur l'aménagement du territoire, d'autre part, que la ville pratique un manque de transparence et de dialogue vis-à-vis de sa population et en particulier du milieu associatif.

Avec ce mauvais accord la ville de Paris ôte toute crédibilité à une parole qu'elle n'hésite pas à renier et à ses déclarations sur le dialogue avec les associations pour une ville à vivre conçue désormais pour le bien-être de ses habitants et usagers. La détermination des associations est renforcée par de tels procédés.

Cet accord intervient après avoir qualifié le projet de « déni de la démocratie » et même indiqué que la Mairie « allait engager des recours, c'est évident ».
Un « nouveau Notre-Dame-des-Landes » avez-vous dit ?

Contact : Anne FAURE 06 64 35 09 72